

EN ENTREPRISE  
OU EN CENTRE DE  
FORMATION

# SENSIBILISATION INCENDIE ET ÉVACUATION

- JOURNEE COMPLETE -

## Public visé

- Travailleurs désignés pour tenir un rôle dans l'organisation de la sécurité incendie de l'établissement, tel que : intervention sur un début d'incendie, encadrement de l'évacuation, prise en charge des handicapés, alerte des secours.

## Prérequis

- Aucun.

## Justification de l'action

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- Recommandation : Règle APSAD R6.

## Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation.

## Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

## Contenu théorique et pratique

- Prévention et théorie du feu.
- Déroulement-type d'un incendie et dangers des fumées.
- Intervention dans un local sinistré.
- Moyen de secours et installations techniques de sécurité.
- Procédés d'extinction.
- Alerte des secours.
- Organisation de la sécurité incendie de l'établissement et rôle des personnes désignées.
- Méthodes d'évacuation de l'établissement.
- Enseignements pratiques : audition du signal sonore ; explication du fonctionnement du système de sécurité incendie de l'établissement ; application des consignes de sécurité ; lecture de plan et repérage des cheminements ; exercice pratique d'évacuation ; mise en œuvre des moyens d'extinction.

## Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué.

# Informations légales et conditions nécessaires à la formation

## Codes de la formation

- Formacode : 42872 – Sécurité incendie.
- NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité).

## Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens mis à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, et procéder à l'évacuation de l'établissement en appliquant les consignes générales de sécurité.

## Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

## Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPi, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

## Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une grille d'évaluation standardisée.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation.

## Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : Consignes de sécurité de l'établissement ; salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : Emplacement extérieur permettant l'utilisation des extincteurs à eau, CO<sub>2</sub> et poudre (les extincteurs sont apportés par le formateur, aucun feu réel ne sera réalisé sur site client), consignes de sécurité incendie de l'établissement.
- En cas de formation dans notre centre, ces moyens sont à notre charge. En cas de **formation intra-entreprise**, ils doivent être **garantis par l'employeur** des bénéficiaires. Les appareils et installations doivent être conformes à la réglementation sans quoi **la formation ne pourra pas avoir lieu**.

## Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

## Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

## Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

## Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.